

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**Déclaration du Royaume du Maroc
à la 41^{ème} session du Comité Permanent du HCR
Point 5 (e) de l'ordre du jour : Activités régionales et programmes
globaux : Moyen Orient et Afrique du Nord
(6 mars 2008)**

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier M. Redouan NOUCER pour sa présentation et à réitérer l'appui du Royaume du Maroc aux activités du Bureau MENA de manière générale. Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche eu égard, au nombre d'opérations sur le terrain qui relèvent de la compétence du HCR. Nous tenons particulièrement à nous féliciter du bon déroulement de l'opération de rapatriement en Mauritanie. Nous saisissons cette occasion pour dénoncer vigoureusement les attentats terroristes qui ont pris pour objectifs les fonctionnaires des Nations Unies à Alger et qui ont coûté la vie à 13 fonctionnaires du HCR, dont le seul tort a été de se dédier au travail humanitaire si noble et d'ouvrir pour alléger les souffrances de personnes vulnérables. Ces attaques mettent la communauté internationale et l'instance onusienne devant une équation difficile : concilier l'activité humanitaire avec la sécurité du personnel appelé à être sur le front dans des situations souvent dangereuses et où la sécurité fait, la plupart du temps, défaut.

Monsieur le Président,

Mon pays qui accorde une importance primordiale à l'application et au respect du Droit Humanitaire International, se trouve dans une situation d'étonnement de constater, une fois de plus, que l'on puisse utiliser les souffrances de personnes séquestrées dans des camps pour des calculs politiques en conditionnant le devoir de protection et d'assistance à des solutions que ces Etats mettent tout en œuvre pour les empêcher d'aboutir. Hier après midi, la délégation algérienne a contesté, dans cette même enceinte, l'évaluation du nombre de sahraouis fixé de commun accord par le

HCR et le PAM à 90 000 réfugiés. Ceci n'est il pas un indicateur sans conteste des intentions réelles de ce pays qui refuse depuis des années que le HCR s'acquitte de son devoir et procède au recensement et à l'enregistrement des réfugiés vivant dans les camps. Nous avons noté avec satisfaction que la délégation algérienne ait enfin reconnue que le HCR est habilité pour revoir ces chiffres. Nous souscrivons à cet appel au HCR, de la part du Gouvernement algérien à procéder à une évaluation réelle du nombre par un recensement effectif dans les camps de Tindouf. Nous sommes convaincus que seul un recensement accompagné de l'enregistrement des séquestrés permettra la fourniture de l'assistance adéquate à ces personnes éprouvées par la malnutrition et les maladies ainsi que par d'autres comportements exogènes.

Il est également vrai qu'il ne faut pas se limiter à trouver des palliatifs aux réfugiés et que le moyen le plus efficace serait de leur garantir la libre circulation et la liberté de leurs actes. Nous sommes convaincus que la conjonction de ces deux facteurs permettra d'estomper les malheurs de nos concitoyens séquestrés parce qu'ils reviendront chez eux pour vivre dans la dignité, comme ils le font chaque fois qu'ils ont l'occasion de profiter de l'inattention de leurs geôliers. Il ya seulement quelques jours, une centaine de personnes ont pu fuir pour rentrer au Maroc et c'est une opération qui se renouvelle régulièrement.

Monsieur le Président,

Je ne saurai conclure cette brève intervention sans remercier le HCR pour la mise en œuvre des échanges de visites et présenter la gratitude du gouvernement du Royaume du Maroc aux pays donateurs pour leur soutien à cette opération.